



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 15.9.2025
C(2025) 6320 final*

*M^{me} Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis du 12 mars 2025 appelant au renforcement du soutien à l'Ukraine.

L'Union européenne demeure fermement attachée à une paix globale, juste et durable en Ukraine, fondée sur les principes de la Charte des Nations unies et sur le droit international, et accueille favorablement tous les efforts allant dans ce sens. Les dirigeants de l'Union européenne ont réaffirmé, dans leur déclaration du 12 août 2025¹, que des négociations constructives ne peuvent avoir lieu que dans le cadre d'un cessez-le-feu ou d'une réduction des hostilités. Dans cette déclaration, les dirigeants ont également rappelé que le peuple ukrainien doit être libre de décider de son avenir et qu'aucune décision sur la voie vers la paix en Ukraine ne peut être prise sans l'Ukraine. La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a des répercussions plus larges sur la sécurité européenne et internationale. Une solution diplomatique doit protéger les intérêts vitaux de sécurité de l'Ukraine et de l'Europe.

Rappelant ses conclusions du 6 mars 2025², le Conseil européen, dans ses conclusions du 26 juin 2025³, a réaffirmé la nécessité pour l'Europe de devenir plus souveraine et d'assumer davantage de responsabilités pour sa propre défense. La Commission et la Haute Représentante ont présenté, le 19 mars 2025, un Livre blanc sur la défense européenne – Readiness 2030⁴, afin de combler d'importantes lacunes en matière de défense, de renforcer l'industrie de défense et d'assurer une préparation à long terme. S'appuyant sur la vision exposée dans ce Livre blanc, la Commission a notamment présenté en juin 2025, un train de mesures omnibus sur la préparation de la défense afin d'accélérer les investissements dans la défense européenne.

¹ [Déclaration des dirigeants de l'Union européenne sur l'Ukraine - Consilium](#)

² [20250306-european-council-conclusions-fr.pdf](#)

³ [20250626-european-council-conclusions-fr.pdf](#)

⁴ [ReArm Europe Plan/Readiness 2030](#)

La Commission a également présenté, dans le cadre du plan ReArm Europe/Readiness 2030, un ambitieux paquet défense offrant des leviers financiers aux États membres pour stimuler un surcroît d'investissements dans les capacités de défense.

L'Union européenne intensifie l'intégration de l'Ukraine dans l'écosystème européen de l'industrie de défense, notamment par le biais de l'instrument Security Action for Europe (SAFE)⁵ adopté le 27 mai 2025. 19 États membres ont manifesté leur intérêt pour l'accès aux prêts via le mécanisme SAFE. Les États membres pourront utiliser les prêts SAFE pour effectuer des acquisitions avec l'Ukraine, pour l'Ukraine et en provenance d'Ukraine. Cette coopération sera mutuellement bénéfique, nos propres industries ayant beaucoup à apprendre d'une collaboration avec l'Ukraine.

Le 11 juillet 2025, la Commission européenne a annoncé, conjointement avec l'Ukraine, le lancement de l'initiative BraveTech EU, qui vise à accélérer l'innovation dans le domaine de la défense grâce à une coopération plus étroite. S'appuyant sur les innovations ukrainiennes éprouvées sur le terrain, BraveTech EU renforcera les capacités de défense de l'UE et de l'Ukraine et approfondira l'intégration avec l'industrie de défense ukrainienne. Une Ukraine capable de se défendre efficacement constitue une composante essentielle de toute garantie de sécurité future. L'Union européenne et les États membres sont prêts à contribuer davantage à des garanties de sécurité, sur la base de leurs compétences et capacités respectives, conformément au droit international, dans le plein respect de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et en tenant compte des intérêts de sécurité et de défense de tous les États membres. Lors de la réunion de la Coalition des volontaires, qui s'est tenue à Paris le 4 septembre 2025, 26 pays se sont engagés à participer à une force de réassurance dans le cadre d'un futur cessez-le feu ou d'un accord de paix. Ces 26 pays sont prêts à déployer des forces terrestres, aériennes ou navales.

L'Union européenne, en coordination avec les États-Unis et d'autres partenaires partageant les mêmes vues, continuera d'apporter un soutien politique, financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique à l'Ukraine, alors que celle-ci exerce son droit inhérent à la légitime défense.

La facilité pour l'Ukraine⁶ constitue le principal instrument de soutien à la reprise, aux réformes et au processus d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Ce mécanisme est complété par une assistance financière exceptionnelle. En 2025, jusqu'à 30 milliards d'euros couvriront 84 % des besoins extérieurs de financement de l'Ukraine. Lors de la Conférence sur la reconstruction de l'Ukraine à Rome (juillet 2025), l'Union européenne a annoncé 2,3 milliards d'euros de garanties dans le cadre du Ukraine Investment Framework⁷, destinés à reconstruire des logements, des hôpitaux et des infrastructures énergétiques. Ce paquet pourrait mobiliser jusqu'à 10 milliards d'euros d'investissements. De plus, un nouveau Fonds phare européen pour la reconstruction de l'Ukraine a été annoncé.

⁵ [SAFE | Security Action for Europe](#)

⁶ [Ukraine Facility](#)

⁷ [EU announces new €2.3 billion agreements package at the Ukraine Recovery Conference 2025](#)

La Mission d'assistance militaire de l'Union européenne a achevé la formation, sur le sol européen, de plus de 78 500 soldats ukrainiens, soit l'équivalent de 13 brigades.

L'Union européenne soutient activement les efforts de la communauté internationale visant à tenir la Russie responsable de sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment en appuyant les travaux de la Cour pénale internationale, ainsi que les initiatives visant à mettre en place le Registre des dommages et le Tribunal spécial pour le crime d'agression. Par ailleurs, le 9 mai 2025, des représentants d'une coalition internationale de pays, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe se sont réunis à Lviv pour approuver formellement la création du Tribunal spécial.

En outre, l'Union européenne continue de renforcer les sanctions contre la Russie et travaille actuellement à la préparation d'un 19^{ème} paquet de sanctions. Le 20 mai 2025, le Conseil a adopté le 17^e paquet de mesures restrictives économiques et individuelles⁸, visant principalement à empêcher la Russie d'accéder à des technologies militaires clés et à réduire ses revenus énergétiques, ciblant fortement la « flotte fantôme » de pétroliers russes, leurs opérateurs ainsi qu'un important producteur de pétrole russe, Surgutneftegas. Par ailleurs, le 18^e paquet de sanctions⁹, adopté le 18 juillet 2025, s'est concentré sur la réduction des revenus énergétiques russes, l'affaiblissement supplémentaire de son secteur bancaire et de son complexe militaro-industriel, le renforcement des mesures anti-contournement, et la responsabilisation de la Russie pour ses crimes contre les enfants ukrainiens et le patrimoine culturel. La question des avoirs russes gelés fait l'objet de débats juridiques et politiques complexes.

Les efforts pour mettre fin aux importations de combustibles fossiles russes dans les pays de l'Union européenne se poursuivent. La part de la Russie dans les importations européennes de gaz par gazoduc est passée de plus de 40 % en 2021 à environ 11 % en 2024. En juin 2025, les quatre principaux importateurs de combustibles fossiles russes de l'Union européenne étaient la Hongrie, la Belgique, la France et la Slovaquie. La feuille de route de la Commission pour mettre fin totalement à la dépendance énergétique de l'Union européenne vis-à-vis de la Russie prévoit la cessation de toutes les importations de gaz russe d'ici fin 2027, grâce à une meilleure transparence, un suivi et une traçabilité accrus du gaz russe sur les marchés européens, ainsi que de nouvelles mesures contre la « flotte de l'ombre » russe transportant du pétrole.

S'agissant des Russes persécutés en raison de leur opposition à l'agression russe, les États membres de l'Union européenne continuent d'octroyer des visas Schengen aux voyageurs russes appartenant à des catégories vulnérables, notamment les journalistes, dissidents, défenseurs des droits humains et représentants de la société civile. L'Union européenne continue à soutenir la société civile russe, des défenseurs des droits humains et des médias indépendants.

⁸ [EU adopts 17th package of sanctions against Russia](#)

⁹ [EU adopts 18th package of sanctions against Russia](#)

En espérant que ces précisions répondront aux préoccupations exprimées par l'Assemblée nationale, la Commission se réjouit de la poursuite du dialogue politique.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.

*Kaja Kallas
Vice-présidente / Haute représentante*

*Maroš Šefčovič
Membre de la Commission*

